



COMMUNE DE LIERNEUX

**Programme  
de  
Coordination  
Locale  
pour  
L'Enfance**

2024 - 2029





# PARTIE I :

## INFORMATIONS GENERALES

### 1. INTRODUCTION

#### 1.1. L'ACCUEIL TEMPS LIBRE DES ENFANTS À LIERNEUX

En 2013, la commune de Lierneux s'est engagée dans le dispositif de coordination ATL.

Depuis, les choses ont bien bougé !

À partir de 2014 et de l'adhésion au décret ATL de la commune de Lierneux se sont mis en place :

- Un plan de formation continue qui a permis aux accueillantes en milieu extrascolaire de perfectionner leurs pratiques professionnelles ;
- Un groupe de travail, des partenariats, et des échanges inter-réseaux qui enrichissent la profession d'accueillante ;
- Des brochures reprenant les activités annuelles et les stages qui parviennent aux familles afin de les informer de l'offre d'accueil de la commune ;
- Des partenariats lors d'évènements organisés par le service culturel.

À noter également qu'en :

**2014 :** S'est ouvert un service d'accueil centralisé du mercredi après-midi « Gribouille & Cie », dans un premier temps un mercredi sur deux puis, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, tous les mercredis après-midi en période scolaire ;

**2015 - 2016 :** Le personnel accueillant de toutes les écoles a suivi une formation de 5 mois lui donnant les notions de base dans les domaines suivants :

- Connaissance de l'enfant et de son développement global ;
- Capacité de prendre en considération de façon adéquate les partenaires de l'enfant dont les personnes qui confient l'enfant ;
- Définition du rôle de l'accueillante ou accueillant et du milieu d'accueil ;
- Connaissance théorique et pratique des notions telles que l'enfant et le groupe, la dimension interculturelle, le dispositif d'aide et de prise en charge à l'égard de la maltraitance, les types d'activités, les techniques d'animation et les premiers soins.

**2016 :**

- L'offre d'activités pour les 8 ans et + s'est élargie avec la création du groupe « Les Amis de l'Alien » grâce à un partenariat entre l'AMO Cap Sud et l'Administration communale, via le service ATL avec, comme objectif final, l'ouverture d'une maison de jeunes au sein de la commune ;
- A eu lieu la première organisation de la journée de « Place aux Enfants » qui permet aux 8-12 ans de tous horizons de se rencontrer l'espace d'une journée. Depuis lors, cette journée a lieu tous les troisièmes samedis du mois d'octobre ;

**2017 :** Un nouveau partenariat avec l'ASBL Jeunesse & Santé (devenue ASBL Ocarina) a permis la tenue de deux semaines de plaine de vacances à prix plus

## PROGRAMME CLE 2024-2029



modiques et, de ce fait, a permis de combler huit semaines durant les grandes vacances ;

**2020** : Un accueil centralisé durant les journées pédagogiques des cinq écoles de la commune s'est ouvert ;

**2021** : Les « Mini-Escalas », matinées aux activités ludiques, créatives et récréatives, ont élargi l'offre d'accueil pour les plus petits ;

**2022** : L'ouverture de la MJ51 a permis la mise en place des Petites-Escalas, des après-midis récréatives destinées aux 8-12 ans durant certains congés, qui ont élargi l'offre d'accueil durant des congés « vides ». Après 12 ans, les ados ont un lieu qui les accueille et qui leur propose des activités et des animations.

Au fil des années, plusieurs partenariats ont également vu le jour :

- Echanges avec la maison de soins et de repos « La Bouvière » à Vielsalm ;
- Visites à la bibliothèque communale, prêt gratuit de livres et participation aux animations ;
- Partenariat avec le service culturel communal pour l'organisation d'évènements sporadiques ;
- Interactions avec « À Bas-Mont », lieu d'activité, créé par l'ASBL Fagnes-Ardenne, qui travaille la réinsertion sociale et citoyenne dans le domaine de la santé mentale ;
- Partenariat avec le CPAS et le PCS notamment dans le cadre de l'Alzheimer Café et de la journée Place aux Enfants.

Tout cela n'existait pas en 2013 et était impensable avant le premier programme de Coordination Locale pour l'Enfance qu'impose l'adhésion de la commune de Lierneux au décret ATL et l'octroi de subventions !!!

De 2020 à 2021, la pandémie a quelque peu bouleversé le déroulement du dernier programme CLE (2019-2024). La fréquentation des milieux d'accueil extrascolaire et celui du mercredi après-midi durant cette période n'est donc pas du tout représentative.

En 2022, la vie « normale » a fait son retour. Pour un total de 3614 habitants, on comptait 393 enfants âgés de 3 à 12 ans soit 10,9% de la population. Les familles ont à nouveau fait appel à l'accueil extrascolaire à l'école et en-dehors. Le nombre d'enfants accueillis a augmenté de manière exponentielle. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour 3654 habitants, on compte 376 « 3/12 ans » (107 enfants âgés de 3 à 5 ans et 269 âgés de 6 à 12 ans). Alors qu'en 2019, une dizaine d'enfants était inscrits aux activités de l'accueil centralisé du mercredi après-midi, actuellement, entre 25 et 30 enfants y participent.

### 1.2. INFORMATIONS CONCERNANT LA COMMUNE DE LIERNEUX

LIERNEUX est une commune francophone de Belgique, située en région wallonne dans l'extrême sud de la province de LIEGE et faisant partie de l'arrondissement administratif de Verviers.

La commune accueille quelques commerces, restaurants, un complexe sportif, ... Et 5 établissements scolaires :

Etablissement scolaire	Lieu d'implantation	Nombre d'enfants scolarisés (28 août 2023)
Ecole fondamentale libre subventionnée Sainte-Thérèse	LIERNEUX centre	73
Ecole fondamentale autonome de la fédération W-B	LIERNEUX centre	87
Ecole fondamentale communale « Les p'tits	ARBREFONTAINE	49



Cwèreus »		
Ecole fondamentale communale de Jevigné	JEVIGNÉ	39
Ecole fondamentale communale de Sart	SART	97

Elle est composée d'une multitude de villages à savoir : BRA, TROU DE BRA, GRAND-HEID, REHARMONT, LES VILLETES, FLORET, ODRIMONT, BRUX, GERNECHAMPS, JEVIGNÉ, VERLEUMONT, ARBREFONTAINE ET SART.

Au 10 octobre 2023, elle comptait 3661 habitants, dont 387 enfants âgés entre 3 et 12 ans, pour une superficie de 92,34 km<sup>2</sup>. Ses communes limitrophes sont STOUMONT, TROIS-PONTS, VIELSALM et MANHAY.

### 1.3. LE PROGRAMME CLE

- **Qu'est-ce que le Programme CLE ?**

Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (Programme CLE) est un outil essentiel de la coordination ATL au sein d'une commune. Il est la traduction en collaborations, en projets, en actions, en synergies, de la politique locale pour les familles et les enfants.

- **Comment établit-on un Programme CLE ?**

Plusieurs étapes ponctuent l'élaboration du programme CLE. Chronologiquement, il y a :

- Une présentation de l'offre d'accueil présente sur la commune appelée « état des lieux » accompagnée des informations générales communales ;
- Suivie d'une « analyse des besoins » des 3 partenaires du secteur ATL (enfants, parents et professionnels de l'accueil) ;
- Et, finalement, une proposition d'objectifs et actions pour répondre aux besoins émis.

C'est donc grâce à l'état des lieux et à l'analyse des besoins qui en découle que le service ATL et les membres de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) identifient les besoins du secteur et définissent les objectifs prioritaires à travailler durant 5 ans.

- **Quel est l'utilité du Programme CLE ?**

Le programme CLE vise à promouvoir le développement ou la création d'offres d'accueil qui permettront de rencontrer les besoins mis en avant dans l'état des lieux. Il est mis en œuvre sous l'égide de la commune, de la coordination ATL et est concerté au niveau local, au travers de la CCA. Il regroupe l'ensemble des activités accessibles, en priorité, aux enfants qui résident sur le territoire de la commune ou aux enfants qui fréquentent un établissement scolaire, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles, établi sur le territoire de la commune. Par son action et les activités qu'il rassemble, il couvre les périodes avant et après école, le mercredi après-midi, le week-end et les congés scolaires. Il constitue un agenda sur 5 ans pour le travail de la CCA.



## 2. IDENTITE ET COORDONNEES DES OPERATEURS DEMANDANT UN RENOUVELLEMENT D'AGREMENT

### FICHE OPÉRATEUR 2A

○ 2A.1) IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR

Nom de l'association ou du service :	Ecole fondamentale libre subventionnée Sainte-Thérèse
N° Compte :	BE84 7512 1194 6959
Forme juridique :	ASBL
Coordonnées du (de la) responsable du pouvoir organisateur :	Monsieur Benoît PAIROUX Ecole Sainte-Thérèse Rue du Centre, 44 4990 LIERNEUX 080/31.95.46 – 0471/08.37.47

○ 2A.2) LIEU D'ACCUEIL

Dénomination : <b>L'ENTRE-DEUX</b>	Rue : du Centre, N° : 44 CP : 4990 LIERNEUX
---------------------------------------	---

○ 2A.3) ORGANISATION DU DÉPLACEMENT

Déplacement : <b>XXXXX</b>
----------------------------

○ 2A.4) ACTIVITÉ D'ACCUEIL ORGANISÉE

Lieu : Ecole fondamentale libre subventionnée Sainte-Thérèse – MAES L'ENTRE-DEUX	Période : Matin : 7h00-8h15 Soir : 15h30 – 18h00 Mercredi midi : 12h20-13h20
Activités : Matin : Activités autonomes encadrées Nombre d'enfants accueillis : minimum = 8 et maximum = 10 Après-midi : Activités autonomes encadrées, animations variées, accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages. Nombre d'enfants accueillis : minimum = 12 et maximum = 18	

○ 2A.5) TAUX D'ENCADREMENT PRATIQUÉ PAR LE LIEU D'ACCEUIL

Lieu : <b>L'ENTRE-DEUX</b>	Taux d'encadrement : <b>Ceux préconisés par le décret ATL</b>
----------------------------	---

○ 2A.6) PARTICIPATIONS DES PARENTS ET SUBVENTIONS PERÇUES

Activité : <b>Accueil matin et soir</b>
Prix demandés : <b>0,50€/demi-heure entamée</b>

○ 2A.7) DEMANDE ÉVENTUELLE D'AGRÉMENT : OUI



## FICHE OPÉRATEUR 2B

○ 2B.1.) IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR

Nom de l'association ou du service :	ASBL La Parenthèse AES
N° Compte :	BE16 0004 2977 5674
Forme juridique :	ASBL
Coordonnées du (de la) responsable du pouvoir organisateur :	Administratrices : BECHOUX Sylvie, Lansival, 14, 4990 LIERNEUX – 0496/84.94.74 NEUVILLE Nathalie, Rue Pont Lienne, 3, 4990 LIERNEUX – 0494/11.60.03

○ 2B. 2.) LIEU D'ACCUEIL

Dénomination : <b>LA PARENTHÈSE</b>	Rue : <b>Devant La Vaux,</b> N° : <b>2</b> CP : <b>4990 LIERNEUX</b>
--	--

○ 2B. 3.) ORGANISATION DU DÉPLACEMENT

Déplacement : <b>XXXXX</b>
----------------------------

○ 2B. 4.) ACTIVITÉ D'ACCUEIL ORGANISÉE

Lieu : <b>Ecole fondamentale autonome de la fédération Wallonie-Bruxelles</b>	Période : <b>Matin : 07h00-08h40</b> <b>Soir : 15h20-18h00</b> <b>Mercredi midi : 12h00-13h00</b>
<b>Activités :</b> <b>Matin : Activités autonomes encadrées</b> <b>Nombre d'enfants accueillis : minimum = 20 et maximum = 35</b> <b>Après-midi : Activités autonomes encadrées, animations variées, accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages.</b> <b>Nombre d'enfants accueillis : minimum = 20 et maximum = 35</b>	

○ 2B. 5.) TAUX D'ENCADREMENT PRATIQUÉ PAR LE LIEU D'ACCEUIL

Lieu : <b>La PARENTHÈSE</b> Taux d'encadrement : <b>Ceux préconisés par le décret ATL</b>
--

○ 2B. 6.) PARTICIPATIONS DES PARENTS ET SUBVENTIONS PERÇUES

Activité : <b>Accueil matin et soir</b>
Prix demandés : <b>0,50€/demi-heure entamée</b>

○ 2B. 7.) DEMANDE ÉVENTUELLE D'AGRÉMENT : OUI

PROGRAMME CLE 2024-2029



**FICHE OPÉRATEUR 2C**

○ 2C. 1.) IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR

Nom de l'association ou du service :	Administration communale
N° Compte :	BE79 090 0043 6933
Forme juridique :	Pouvoir public
Coordonnées du (de la) responsable du pouvoir organisateur :	Christine van der VLEUGEL, Directrice générale directrice.generale@lierneux.be 080/42 96 37

○ 2C. 2.) LIEU(X) D'ACCUEIL

Dénomination : <b>L'ESCAPADE</b>	Rue : Grand-Sart, N° : 5/A CP : 4990 LIERNEUX
Dénomination : <b>L'ÎLE DES P'TITS CWÈREUS</b>	Rue : Arbrefontaine, Herdavoie, N° : 8 CP : 4990 LIERNEUX
Dénomination : <b>L'INTERLUDE</b>	Rue : Jevigné, N° : 21 CP : 4990 LIERNEUX
Dénomination : <b>GRIBOUILLE &amp; CIE</b>	Rue : de la Gare, N° : 22/A CP : 4990 LIERNEUX

○ 2C. 3.) ORGANISATION DU DÉPLACEMENT

Déplacement, uniquement pour « Gribouille & Cie » au départ des 5 écoles de la commune vers le milieu d'accueil centralisé « Gribouille & Cie ».
Mode de déplacement : Bus communal
Encadrement : Une accompagnatrice pour maximum 18 enfants
Durée prévisible : Maximum 15 min (selon les écoles où les enfants sont pris en charge)

○ 2C. 4.) ACTIVITÉ D'ACCUEIL ORGANISÉE

Lieu : Milieux d'accueil dans les écoles : <b>L'ESCAPADE, L'ÎLE DES P'TITS CWÈREUS ET L'INTERLUDE</b>	Période : Matin : 07h00-08h15 Soir : 15h40-18h00 Mercredi midi : 12h10-13h10
<b>Activités :</b> Matin : <b>Activités autonomes encadrées</b> Nombre d'enfants accueillis : <b>L'ESCAPADE : minimum = 10 et maximum = 20</b> <b>L'ÎLE DES P'TITS CWÈREUS : minimum = 2 et maximum = 3</b>	



**L'INTERLUDE : minimum = 6 et maximum = 10**

**Après-midi : Activités autonomes encadrées, animations variées, accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages.**

**Nombre d'enfants accueillis :**

**L'ESCAPADE : minimum = 25 et maximum = 35**

**L'ÎLE DES P'TITS CWÈREUS : minimum = 2 et maximum = 5**

**L'INTERLUDE : minimum = 10 et maximum = 15**

**Lieu : Accueil centralisé du mercredi après-midi : GRIBOUILLE & CIE**

**Période : Mercredi en période scolaire De 12h45 à 17h30**

**Activités :**

**Mercredi : Après-midis récréatives avec animations, ateliers culinaires, visites, activités sportives, jeux de société, jardinage, activités en partenariat avec la MJ, menuiserie, activités manuelles, ...**

**Nombre d'enfants accueillis : minimum = 20 et maximum = 37**

- 2C. 5.) TAUX D'ENCADREMENT PRATIQUÉ PAR LE LIEU D'ACCEUIL

**Lieu : L'ESCAPADE, L'ÎLE DES P'TITS CWÈREUS ET L'INTERLUDE**

**Taux d'encadrement : Ceux préconisés par le Décret ATL.**

**Lieu : GRIBOUILLE & CIE**

**Taux d'encadrement : Selon les activités et les animations prévues mais jamais en-dessous de ceux préconisés par le Décret ATL**

- 2C.6.) PARTICIPATIONS DES PARENTS ET SUBVENTIONS PERÇUES

**Activité : Accueil extrascolaire dans les écoles**

**Prix demandés : 0,50€/demi-heure entamée**

**Activité : Accueil du mercredi après-midi**

**Prix demandés :**

**De 12h45 à 16h30 : 5,00€ pour le premier enfant, 3,00€ pour les suivants d'une même famille**

**De 16h30 à 17h30 : 0,50€/demi-heure entamée**

- 2C.7.) DEMANDE ÉVENTUELLE D'AGRÉMENT : OUI



### 3. IDENTITE ET COORDONNEES DES OPERATEURS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

	DENOMINATION DE L'OPERATEUR	COORDONNEES DU RESPONSABLE
3A	A BRA KADAB'ART Bra, Al' Poste, 12 4990 LIERNEUX	Céline KEUTGEN 0497/64.37.79
3B	BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE Rue Véhannes, 1 4990 LIERNEUX	Marie SERVAIS 080/31.90.74
3C	CPAS - PLAN DE COHÉSION SOCIALE Rue des Véhannes, 1/1, 4990 LIERNEUX	Carolina MARCOTTE 080/42 96 44 - 0492/534 499
3D	DANCIN'LIERN Salle du Vicinal Rue de la Gare, 22 4990 LIERNEUX	Marielle BENOIT 0497/02.24.11
3E	ECURIE LE NOUFI Bra, Sur les Fâts, 30 4990 LIERNEUX	Saïcha GERBINET 0475/93.42.74
3F	ESPACE COLORICO – LE JEU DE PEINDRE Arbrefontaine, Wérichê, 36 4990 LIERNEUX	Anne VILLAR 0496/03.08.02
3G	JUNA FOOT Les-Sarts, 3, 4990 LIERNEUX Rue de la Gare, 31, 4990 LIERNEUX Chemin de la Vallée, 6690 VIELSALM Rue du Vivier, 6690 SALMCHATEAU	Pierre WILLEM 0499/75.25.65
3H	LIENNE BADMINTON CLUB Hall omnisports Rue de la Gare, 39 4990 LIERNEUX	Luc FOCANT 0478/60.67.96
3I	LA FABRIC'DE LA LIENNE Bra, Maison de Village, 75 4990 LIERNEUX	Anne-Françoise COULON 0499/17.59.36 Huguette SPRIET 0495/88.21.57
3J	LES GRIGN'NOTES ASBL Bra, Maison de Village, 75 4990 LIERNEUX	Christine GENDEBIEN 0475/65.05.69 Jeanine JOST 0496/65.83.93
3K	LES MINI-ESCALES Rue de la Gare, 22/A 4990 LIERNEUX	Administration communale – Service ATL 080/67.27.67 – 0492/16.85.10

PROGRAMME CLE 2024-2029



3L	<p><b>LE TEMPS D'UNE FUGUE/LA FÉE DU FOND DES BOIS</b>                  Verleumont, 21                  4990 LIERNEUX</p>	<p>Bernadette RUYSSSEN                  080/31.95.01                  Emeline DEGLAIRE                  0493/19.03.75</p>
3M	<p><b>MAISON DES JEUNES – « MJ51 »</b>                  Rue Devant La Vaux, 2/B                  4990 LIERNEUX</p>	<p>ASBL MJ51                  0472/09.06.94</p>
3N	<p><b>SPORT-FUN-CULTURE</b>                  Hall omnisports                  Rue de la Gare, 39                  4990 LIERNEUX</p>	<p>Julia PONDANT                  0496/60.03.20</p>
3O	<p><b>TAEKWONDO GATHY YONG ACADEMY LIERNEUX</b>                  Hall omnisports                  Rue de la Gare, 39                  4990 LIERNEUX</p>	<p>Frédéric GATHY                  0471/21.30.82</p>



## PARTIE II :

# ETAT DES LIEUX & ANALYSE DES BESOINS

### 1. BESOINS RÉVÉLÉS PAR L'ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSE DES BESOINS :

Deux points d'attention :

1. La mission première du programme CLE de la commune est, sur base de l'état des lieux et de l'analyse des besoins, de prévoir une offre d'accueil adaptée aux besoins et appliquée sur le territoire de la commune. Il ne s'agit donc pas de créer des besoins mais plutôt de répondre à des besoins évoqués par l'état des lieux ;
2. Définir les besoins des parents en matière d'accueil, ne doit pas faire oublier le respect du rythme de l'enfant comme expliqué dans l'extrait du livret VII du référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité de l'ONE à la page 48 :
 

*« Il ressort de la réflexion sur les missions du milieu d'accueil, que l'enfant doit être au centre de la réflexion ; cela signifie :*

  - *Le considérer comme le principal usager, c'est-à-dire comme celui qui vit dans sa personne la situation mise en place et qui en bénéficie ou en subit les « inconforts » ;*
  - *Prendre en compte les caractéristiques de son développement et de ses modalités d'apprentissage ; donc ancrer la réflexion pédagogique dans la psychologie de l'enfant ;*
  - *Prendre en compte les valeurs, les habitudes, les vécus des enfants dans leur famille, dans le respect et le soutien des compétences des parents. »).*

#### **1.1 LES ENFANTS**

##### **1.1.A. BESOINS :**

Dans l'ensemble, les enfants ont manifesté une grande satisfaction concernant les moments durant lesquels ils sont accueillis tant dans les MAES que lors de l'accueil centralisé du mercredi après-midi ainsi que pendant les congés.

Voici cependant quelques petites demandes :

- a. En plus de celles qui existent déjà, de nouvelles activités durant les périodes de l'accueil extrascolaire :
  - Des ateliers culinaires, faire des fêtes, dessiner par terre avec des craies, jouer avec de la pâte à modeler, se déguiser, organiser des chasses au trésor ;

L'espace extérieur est également souvent sollicité.

- a. Lors de la CCA du 27 novembre 2023, les membres présents ont relevé que certains enfants évoquaient parfois un manque de prise en compte de leur avis pour l'organisation des activités temps libre.



### **1.1.B. ACTIONS :**

- a. Renouveler les panels d'activités au sein des MAES en adéquation avec les demandes des enfants reprises au point a ;
- b. Sensibiliser les responsables des différents lieux qui accueillent les enfants durant leur temps libre (MAES, associations sportives et/ou culturelles, stages, ...) sur le fait de proposer un temps d'écoute qui permettrait aux enfants de s'exprimer à propos de l'organisation de leur temps libre.  
Dans les MAES, plusieurs fois par année scolaire, le personnel accueillant proposera d'écouter les enfants quant à leurs desideratas pour leur temps libre (Voir le référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité de l'ONE – Livret VI – Page 25) ;
- c. Pour le bien-être physique et psychologique des enfants, continuer le travail de sensibilisation et de développement concernant l'investissement de l'espace extérieur tant au niveau du personnel accueillant, que de celui du corps enseignant qu'auprès des parents.

## **1.2. LES PARENTS**

### **1.2.A. BESOINS :**

#### **Evoqués dans l'état des lieux :**

- a. Elargir les horaires d'accueil du matin ;
- b. Proposer une aide aux devoirs ;
- c. Elargir l'offre d'accueil des 2,5 ans – 6 ans.

#### **Evoqués par les membres de la CCA lors de la réunion du 27 novembre 2023 :**

- d. Rendre les stages plus accessibles en question de mobilité ;
- e. Proposer un délai d'inscription plus accessible pour l'accueil centralisé du mercredi après-midi.

### **1.2.B. ACTIONS :**

- a. Harmoniser les conditions d'accueil dès 7h00 entre tous les MAES ;
- b. Prise de contact avec la MJ51 et l'AMO Cap Sud pour envisager de proposer une aide aux devoirs ;
- c. Réaliser une enquête ciblée par rapport à la tranche d'âge et des actions selon les résultats ;
- d. Si besoin, envisager un transport en bus pour amener les enfants à destination durant les congés scolaires ;
- e. Ajouter une clause d'inscription au règlement d'ordre intérieur de « Gribouille & Cie ».

## **1.3. LES PROFESSIONNELS**

### **1.3.A. BESOINS :**

- a. Aménagement des locaux pour l'accueil suffisamment spacieux et clairs, rangements intérieurs et extérieurs sous clé, mobilier (tables et tabourets) et sécurité à l'extérieur à Sart ;
- b. Être informés concernant les événements qui se déroulent à l'école (Excursions, journées pédagogiques, fêtes, ...) ;
- c. Dans les écoles communales, prévoir un moment pour que les enfants puissent faire les devoirs encadrés par des enseignants ;
- d. Plus de jeux extérieurs (panier de basket, balançoires, table de ping-pong, cabanes pour les 5-6) ;
- e. Un plan de formation avec les thématiques suivantes :
  - o Jeux et bricolages de courtes durées étant donnés les arrivées et les départs disparates des enfants lors de l'accueil en milieu scolaire ;
  - o Comment prévenir la violence, le harcèlement, les tabous, l'humiliation, ... et comment gérer la violence ;
  - o Savoir dire non ;
  - o Eveil culturel et artistique des enfants.



- f. Améliorer le statut des professionnelles de l'accueil ;
- g. Valoriser la fonction d'accueillante auprès des parents.

**1.3.B. ACTIONS :**

- a. Des travaux d'aménagement sont prévus à l'école fondamentale communale de Sart. Pour un mieux-être des enfants et du personnel accueillant, il est indispensable de prévoir un local suffisamment spacieux et adapté en adéquation :
  - o Avec le nombre important d'enfants accueillis ;
  - o Avec les exigences qu'imposent un travail de qualité de la part du personnel accueillant (mobilier adapté, rangements appropriés tant à la sécurité de tous qu'au développement de l'autonomie des enfants, ...);
  - o Avec le rangement du matériel inhérent à l'animation des enfants ;
 Le tout pouvant être fermé à clef.



Le personnel accueillant, quotidiennement confronté aux difficultés du manque de place sera un précieux conseil.

- b. Une réunion, en début d'année, réunissant l'équipe enseignante et l'équipe accueillante afin de développer une communication directe, sans intermédiaire ;
- c. Prise de contact avec la MJ51 et l'AMO Cap Sud pour envisager de proposer une aide aux devoirs ;
- d. Continuer le travail d'investissement de l'espace extérieur entamé il y a deux ans ;
- e. Modules du cycles 2024-2027 :

Page catalogue	Titre de la formation	Organisme	Durée	Nomade Fixe	Dates	Axe	Publics cibles
65	Petit à petit les enfants arrivent le matin et partent le soir	FARCE ASBL	18h00	Oui	A déterminer	4	J-K-L
67	On peut beaucoup avec 3X rien	La Teignouse	06h00	Oui	A déterminer	4	J-K-Y
70	Créer et animer des jeux de courte durée	CJLG	12h00	Oui Visé	21 & 28 mai 2024	4	J-Y
72	Création minute : Des ateliers simples et rapides pour tous et toutes	CJLG	12h00	Oui St-Hubert	12 & 19 décembre 2023	4	J
73	Bouts de ficelles créatifs	COALA ASBL	12h00	Non Marche-en-Famenne	A déterminer	4	J-K-L
84	Le grimage comme outil d'expression de l'enfant	COALA ASBL	12h00	Oui	A déterminer	5	J-K



- f. Relayer le manque de statut auprès de l'ONE, de la plateforme ExtrasCOOL et organiser des actions de sensibilisation en équipe accueillante ;
- g. Chaque année, participer à la journée ExtrasCOOL en élargissant l'action à une semaine complète, parler des actions via différents canaux d'information (Bulletin communal, page Facebook, flyers, ...).

#### **1.4. LE CORPS ENSEIGNANT**

##### **1.4.A. BESOINS :**

- a. Locaux insatisfaisants à Sart ;
- b. Ecole de devoirs ;
- c. Accueil dès 07h00 ;
- d. Peu de connaissance des missions de l'ATL ;
- e. Difficultés pour remplacer le personnel accueillant lors des journées de formation.

##### **1.4.B. ACTIONS :**

- a. Voir point 1.3.B.a ;
- b. Voir point 1.2.B.c ;
- c. Voir point 1.2.B.a ;
- d. Diffuser le descriptif de fonction de la coordinatrice ATL et les missions de la responsable de projet ;
- e. Fermer l'accueil lors des journées de formation du personnel accueillant. Prévenir les familles suffisamment tôt afin qu'elles sachent prendre leur disposition.

#### **1.5. LES RESPONSABLES D'ASSOCIATION (SPORTIVES ET/OU CULTURELLES)**

##### **1.5.A. BESOINS :**

Peu de besoins exprimés par rapport au service ATL.

Les responsables d'ASC se tournent régulièrement vers le service ATL pour des demandes de renseignements, des recherches de personnel pour l'organisation de stages, pour la distribution des attestations fiscales, ...

##### **1.5.B. ACTIONS :**

- a. Création et diffusion d'un nouveau document pour informer que le service ATL est un espace de ressources, d'informations et de soutien.
- b. Relance des informations concernant la déclaration de garde.

## **2. MODALITES DE COLLABORATION ENTRE OPERATEURS**

### **2.1. LES PARTENARIATS INTER-RESEAUX**

- Le personnel accueillant de tous les réseaux se retrouve lors de réunions d'équipe :
  - Pour parler des difficultés rencontrées ;
  - Pour échanger au sujet de leurs pratiques professionnelles ;
  - Pour se prêter et/ou troquer du matériel, ...

### **2.2. LES INTERACTIONS ORGANISATIONNELLES**

Jusqu'à présent, dans le cadre des activités du mercredi après-midi chez Gribouille & Cie et lors des Mini-Escalas :

- a. Echanges avec la maison de soins et de repos « La Bouvière » à Vielsalm ;
- b. Visites à la bibliothèque communale, prêt gratuit de livres et participation aux animations ;



- c. Partenariats avec le service culturel communal pour l'organisation d'évènements sporadiques ;
- d. Interactions avec « À Bas-Mont », lieu d'activité, créé par l'ASBL Fagnes-Ardenne, qui travaille la réinsertion sociale et citoyenne dans le domaine de la santé mentale ;
- e. Interactions avec le CPAS dans le cadre de l'Alzheimer Café.

### 2.3. LES COLLABORATIONS

Jusqu'à présent :

- a. Différents membres de la Commission Communale de l'Accueil intègrent chaque année le comité organisateur de la journée Place aux Enfants ;
- b. Le PCS et le CCJ participent également à l'organisation et à l'encadrement des enfants lors de cette journée ;
- c. Les responsables d'associations sportives et/ou culturelles collaborent à la promotion et à la publicité des activités Accueil Temps Libre ;
- d. Echange de véhicules avec l'école fondamentale autonome de la fédération Wallonie-Bruxelles lorsque le nombre d'enfants inscrits aux activités du mercredi après-midi est important ;
- e. Graphisme de la brochure annuelle en collaboration avec le Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREGOVA).

## 3. MODALITES DE L'INFORMATION

Plusieurs moyens de diffuser l'informations sont mis en place :

- a. 4 petites brochures, reprenant les activités proposées durant les congés de Toussaint, de Noël, de carnaval et de printemps, sont distribuées, via les cartables des enfants scolarisés dans la commune ;
- b. Ces mêmes brochures sont envoyées par courrier, aux enfants non-scolarisés dans la commune ;
- c. Une brochure annuelle présentant les différents services, groupements, associations, ..., destinées aux enfants et aux jeunes, est envoyée ou distribuée selon les mêmes biais ;
- d. Elles sont :
  - a. Déposées aux endroits stratégiques du territoire communal ;
  - b. Proposées aux nouvelles familles lorsqu'elles viennent s'inscrire au service population ;
- e. La page Facebook permet de diffuser les informations ponctuelles ;
- f. Le site internet communal ainsi que celui de l'ATL constituent également des canaux de diffusion ;
- g. Des articles et des photos sont régulièrement publiés dans le bulletin communal trimestriel.

## 4. MODALITES DE REPARTITION DES MOYENS AFFECTES AU PROGRAMME CLE

Jusqu'à présent, ont été pris en charge par l'Administration communale :

- a. La mise à disposition du service Accueil Temps Libre de locaux répartis sur deux étages ;



- b. Le bureau de la coordinatrice qui y est installé au rez-de-chaussée ;
- c. Les charges inhérentes à l'occupation de ces locaux (Chauffage, électricité, nettoyage, entretiens divers, ...) ;
- d. Le mercredi après-midi et lors d'autres déplacements tels que des excursions, des visites, ..., la mise à disposition du bus communal pour le transport des enfants ;
- e. Les frais découlant de l'organisation d'évènements destinés aux enfants (Place aux enfants, intervention dans les frais lors de certaines excursions, ...) ;
- f. Les frais nécessaires à la visibilité du service Accueil Temps Libre dans le bulletin communal et sur le site internet ;
- g. 2 X 1/4 temps en plus du mi-temps octroyé par la subvention de coordination pour la fonction de responsable de projet de l'accueil centralisé du mercredi après-midi ;
- h. Tous les frais résultants de la mise en place des Mini-Escalas, accueil destiné aux plus jeunes lors des congés « vides » de Toussaint, Noël et carnaval ;
- i. Les frais de certaines formations qui ne sont pas subventionnées par l'O.N.E. ;
- j. Les salaires du personnel accueillant des milieux d'accueil dans les écoles communales.



## 5. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PROGRAMME CLE 2024-2029

### 5.A. ACTIVITES

- a. Renouveler les activités, animations et ateliers pour les enfants qui fréquentent les MAES comme décrit au point 1.1.A.a. ;
- b. Sensibiliser les responsables des différents lieux qui accueillent les enfants durant leur temps libre (MAES, associations sportives et/ou culturelle, stages, ...) sur le fait de proposer un temps d'écoute qui permettrait aux enfants de s'exprimer à propos de l'organisation de leur temps libre.
- c. Continuer le travail de sensibilisation et de développement concernant l'investissement de l'espace extérieur tant au niveau du personnel accueillant, que de celui du corps enseignant qu'auprès des parents ;
- d. Envisager des partenariats pour apporter une aide aux devoirs.

### 5.B. LOCAUX ET MATÉRIEL

- a. Lors des travaux d'agrandissement de l'école fondamentale communale de Sart, sensibiliser le P.O. sur l'importance des différents aspects énoncés au point 1.3.B.a. ;
- b. Apport de matériel type balançoires, toboggan, ... dans les MAES.

### 5.C. STATUT ET FONCTION D'ACCUEILLANTE : VALORISATION

- a. Relayer le manque de statut auprès de l'ONE, de la plateforme ExtrasCOOL, proposer des actions de sensibilisation en équipe accueillante ;
- b. Chaque année, participer à la journée ExtrasCOOL en élargissant l'action à une semaine complète, parler des actions via différents canaux d'information (Bulletin communal, page Facebook, flyers, ...).

### 5.D. FORMATION

Nouveau cycle à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2027 : organiser la formation du personnel selon le plan de formation établi au point 1.3.A.e.

### 5.E. COMMUNICATION

- a. Proposer une réunion, en début d'année scolaire, réunissant l'équipe enseignante et l'équipe accueillante, afin de développer une communication directe, sans intermédiaire ;
- b. Echanges inter-réseaux entre les MAES.

### 5.F. INFORMATION

- a. Envoyer les brochures de stages et annuelles à chaque membre de la CCA ;
- b. Améliorer la connaissance des missions de la coordination ATL et de la responsable de projet auprès des membres de la CCA et du corps enseignant ;
- c. Diffuser ces informations via différents canaux déjà utilisés pour les brochures ATL ;
- d. Créer et diffuser un nouveau document pour informer les responsables d'associations sportives et/ou culturelles que le service ATL est un espace de ressources, d'informations et de soutien.
- e. Relance des informations concernant la déclaration de garde.

### 5.E. HORAIRES DES MILIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- a. Elargir et uniformiser les horaires d'ouverture des MAES.

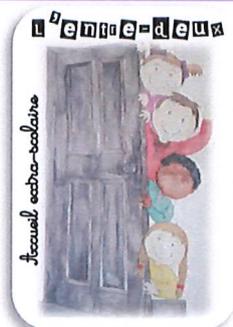


#### 5.F. DIVERS

- a. Retravailler les questionnaires destinés aux opérateurs et aux parents ;
- b. Envisager une enquête intermédiaire pour des tranches d'âges spécifiques ;
- c. Rechercher d'autres moyens de diffusion.

6. LES ANNEXES

6.A.



Projet d'accueil et règlement d'ordre intérieur de l'Entre-Deux, milieu d'accueil extrascolaire à l'école fondamentale libre subventionnée Sainte-Thérèse.

6.B.

LES MILIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DANS LES ECOLES COMMUNALES



Projet d'accueil et règlement d'ordre intérieur de l'Escapade, milieu d'accueil extrascolaire à l'école fondamentale communale de Sart.



Projet d'accueil et règlement d'ordre intérieur de l'île des p'tits Cwèreus, milieu d'accueil à l'école fondamentale communale les p'tits Cwèreus à Arbrefontaine.



Projet d'accueil et règlement d'ordre intérieur de l'Interlude, milieu d'accueil centralisé à l'école fondamentale communale de Jevigne.

6.C.



Projet d'accueil et règlement d'ordre intérieur de Gribouille & Cie, milieu d'accueil centralisé du mercredi après-midi.

6.D.



Projet d'accueil et règlement d'ordre intérieur de la Parenthèse, milieu d'accueil à l'école fondamentale autonome de la fédération Wallonie-Bruxelles.

6.E.

Tableau de synthèse des opérateurs.

6.F.

PV de la réunion de la CCA approuvant le programme CLE.

6.G.

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal.

6.H.

Les tableaux des formations :

- 6.H.1. L'Entre-Deux ;
- 6.H.2. L'escapade
- 6.H.3. Gribouille & Cie
- 6.H.4. L'île des p'tits Cwèreus
- 6.H.5. L'Interlude
- 6.H.6. La Parenthèse

